

Besançon, le 26 mai 2011

Ordre du jour

1. Point d'information sur l'ouverture de la maison d'accompagnement « La Maison de vie »
2. ouverture de la séance par Mme Laure Hubidos, Présidente
3. Rappel des membres : présents, excusés, pouvoirs
4. Rapport moral et d'activité par Mme la Présidente
5. Rapport financier
6. Evolution de l'association
7. Introduction par Mme la Présidente
8. Etat de la mission confiée à un membre : Gilles Da Costa
9. Elections des membres du CA démissionnaires ou non à jour de cotisations
10. Préparation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/6/2011

1-Ouverture de la séance à 20 heures par Laure Hubidos, Présidente de l'association

Rappel des membres présents, excusés, pouvoirs :

Sabine Jacqueson :	présente
Bertille Macé :	présente
Nelly Souverain :	présente
Laure Hubidos :	présente
Catherine Giraud-Telme:	excusée, pouvoir à Laure Hubidos
Catherine Renard :	excusée, pouvoir à Dominique Kasmi
Jean-Baptiste Renard :	excusé, pouvoir à Gilles Da Costa
Nathalie Voide :	excusée, pouvoir à Sabine Jacqueson
Laetitia Grandjean :	présente
Frédéric Lallemand :	présent
Mme Dominique Kasmi :	présente
Brigitte Curler :	présente
Gilles Da Costa :	présent
Eric Howald :	absent

2-Rappel moral et d'activité par Mme la Présidente

LH précise qu'il est désormais nécessaire de dissocier l'association Carpe Diem RCH et la maison d'accompagnement « La Maison de Vie ». Depuis sa création l'association avait pour objet de porter et soutenir le projet de MDV. La MDV est aujourd'hui en passe de démarrer son activité, aussi l'association doit être structurée et ses missions revues compte tenu de ce nouveau contexte.

LH indique que Carpe Diem RCH devrait avoir trois missions essentielles :

- L'activité bénévoles dans « La Maison de Vie »,
- Le recueil de dons pour la Maison de Vie (achat de petits matériels, organiser des sorties,...) et de fonds plus importants pour l'avenir et le développement du concept de maison d'accompagnement expérimenté à Besançon
- L'information, communication sur l'accompagnement des personnes en fin de vie.

Le rapport est approuvé et l'ensemble des membres tiennent à souligner la détermination et l'engagement de Mme la Présidente qui a permis la concrétisation de ce projet, malgré les difficultés nombreuses rencontrées. Cet historique de l'association devra être une « marque de fabrique » de l'association même renouvelée et élargie.

3- Point financier

Frédéric Lallemand, membre délégué par la Présidente, informe que l'association a un solde créditeur de 1050 € à la Caisse d'Epargne de Franche-Comté Bourgogne, et qu'elle ne possède qu'un seul compte. Aucun mouvement en dépense n'est à signaler depuis fin 2009, date du dernier relevé.

4- Mme la présidente rappelle pourquoi l'association doit évoluer (voir point 2).

LH a confié à Gilles Da Costa une réflexion sur les évolutions de l'association et la révision des statuts de l'association.

GDC expose les orientations possibles qui seront présentées et soumises au vote lors de l'AG extraordinaires de juin.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- définir quel est l'objet de l'association, ce qui est essentiel :
 - organisation des bénévoles au sein de la MV,
 - bien être des résidents,
 - promotion, communication,
 - développer le projet Maison de vie à l'ensemble du territoire.

- 4 catégories de membres, approuvées par les membres fondateurs :

1. Un seul membre de droit (avec cotisation) : la présidente fondatrice, L.Hubidos -> présidente d'honneur
2. Un seul membre d'honneur (sans cotisation). LE CA se prononcera à ce sujet pour désigner le ou les membres d'honneur, mais LH évoque le rôle de R.Aubry
3. Membres actifs (avec cotisation)
4. Adhérents mais pas actif

Les membres fondateurs ont refusé la catégorie de membre bienfaiteur

- une cotisation annuelle, c'est l'assemblée générale qui décidera du montant de la cotisation (15 € proposé)
- les mineurs pourront adhérer mais avec une autorisation parentale
- La gouvernance de l'association se décomposerait de la manière suivante /

Conseil administration composé de 12 membres (11 + 1 membre de droit) qu'il faudra élire le 15 juin 2010 lors de l'AG extraordinaire

(membres fondateurs) : Catherine Giraud-Telme, Sabine Jacqueson, Bertille Macé, Nelly Souverain
(nouveaux membres) : Dominique Kasmi, Catherine Renaud, Nathalie Voide, Jean-Baptiste Renard, Frédéric Lallemand, Laetitia Grandjean, Gilles Da Costa

Bureau composé de 6 membres :

Président : Gilles Da Costa,
Trésorier : Frédéric Lallemand,
Secrétaire : Laetitia Grandjean,
3 Vices présidents : Catherine Giraud-Telme,
Jean-Baptiste Renard+ un troisième à définir

Ces propositions seront soumises à l'Assemblée Générale « extraordinaire » qui sera convoquée le 15 juin prochain au Kursaal.

- Adresse de l'association : il est proposé de changer le siège de l'association et de la domicilier à la Maison des associations à Besançon. L'adresse postale serait quant à elle à « La Maison de Vie » 17 rue de la Basilique à Besançon.

- Durée du mandat : 2 ans calqué sur le temps de l'expérimentation de la MDV
- Ouverture du CA : il est proposé que par chaque tranche de 150 adhérents le CA augmentera de deux membres.
- Les bénévoles : il sera demandé à ce que tous les bénévoles intervenants au sein de la MDV soient adhérents à l'association.
- Les membres confient le travail préparatoire suivant à :
 - > Laetitia Grandjean : demander l'autorisation de domiciliation du siège de l'association, prévoir une assurance pour l'association : une RC associative classique et une pour l'activité des bénévoles au sein de la MDV (LH doit en parler à la Pdte de Jalmav le 31 mai 2011), demander un n° de SIRET auprès de l'INSEE,
 - > Frédéric Lallemand de préparer en lien avec LH un budget prévisionnel
 - > LG et FL de préparer le dossier de demande d'intérêt général auprès des services fiscaux
 - > GDC, de finaliser les statuts et le règlement intérieur de l'association.

L'assemblée Générale doit également renouveler le CA actuel. Le trésorier de l'association Carpe Diem RCH, Eric Howald, n'étant pas à jour de sa cotisation et n'ayant pas répondu à la convocation de l'Assemblée générale du 26/05/2011 ; il est procédé par l'assemblée générale au vote pour élire un nouveau trésorier : Frédéric Lallemand est élu à l'unanimité, les autres membres sont reconduits à l'unanimité également.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

La Présidente

